

Bureau du 6 mai 2002

Décision n° B-2002-0572

commune (s) : Oullins

objet : **ZAC "La Saulaie-tranche 1" - Rue Dubois Crancé - Vente d'un terrain à la Sarl Les jardins de la Saulaie - Autorisation de dépôt d'une demande de permis de construire**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 avril 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Il s'agit d'approuver la cession d'un terrain de la ZAC "La Saulaie-tranche 1" à Oullins à la Sarl Les Jardins de la Saulaie pour la réalisation d'une seconde tranche de programme de bureaux et d'autoriser l'acquéreur à déposer une demande de permis de construire.

La Sarl Les Jardins de la Saulaie composée de :

- la société Guyeric développement, dont le siège est situé 71, cours Albert Thomas à Lyon 3°,
- la société EM2C développement, dont le siège est situé chemin de la Plaine à Vourles,

propose d'acquérir une parcelle incluse dans le périmètre de la ZAC "La Saulaie-tranche 1" à Oullins.

Cette opération a été créée par délibération du conseil de Communauté en date du 19 octobre 1998, sa réalisation est conduite en régie directe par la Communauté urbaine.

La parcelle, d'une surface de 1 548 mètres carrés, est limitée par la rue Dubois Crancé et la voie secondaire de la ZAC en cours de réalisation. Sa numérotation cadastrale est en cours.

La demande de permis de construire, qui portera sur la réalisation d'un programme de bureaux d'environ 1 500 mètres carrés de surface hors œuvre nette (SHON), sera déposée sous la responsabilité de la Sarl Les Jardins de la Saulaie ou de toute personne physique ou morale qu'elle entendrait substituer.

Il s'agit de l'extension d'un premier programme de bureaux de 4 100 mètres carrés de SHON dont le terrain d'assiette est en cours de cession à la Sarl. Cette acquisition est soumise au Bureau délibératif par rapport séparé.

La vente a lieu au prix de 54 514 € HT payé comptant le jour de la signature de l'acte authentique.

La signature du compromis pourrait intervenir dès la fin du mois de mai 2002, l'acte de vente interviendrait en 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil en date du 19 octobre 1998 et celle n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis de cession par la Communauté urbaine à la Sarl Les Jardins de la Saulaie, d'un terrain de 1 548 mètres carrés situé rue Dubois Crancé à Oullins, au prix de 54 514 € HT.

2° - Autorise :

a) - la Sarl Les Jardins de la Saulaie ou toute autre personne physique ou morale qu'elle entendrait substituer à déposer la demande de permis de construire nécessaire sur le terrain précédemment défini,

b) - monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

3° - La recette sera inscrite au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe de la Communauté urbaine - exercice 2004 - compte 701 500 - fonction 824 - opération 0450.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,